Informations de base

2006/2064(ACI) ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel	Procédure terminée
Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour la Bulgarie, la Roumanie et l'Autriche, suite aux inondations d'avril et août 2005 **Subject** 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité **Zone géographique** Autriche Bulgarie Roumanie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	BÖGE Reimer (PPE-DE)	20/09/2004

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/03/2006	Publication du document de base non-législatif	COM(2006)0114	Résumé
16/03/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/04/2006	Vote en commission		Résumé
25/04/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0138/2006	
27/04/2006	Décision du Parlement	T6-0147/2006	Résumé

27/04/2006	Fin de la procédure au Parlement		
08/06/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2064(ACI)
Type de procédure	ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/34882

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE371.774	16/03/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0138/2006	25/04/2006	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0147/2006	27/04/2006	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2006)0114	10/03/2006	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2006/0397
JO L 154 08.06.2006, p. 0020-0021 Résumé

Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour la Bulgarie, la Roumanie et l'Autriche, suite aux inondations d'avril et août 2005

2006/2064(ACI) - 10/03/2006 - Document de base non législatif

OBJECTIF : conclure un accord interinstitutionnel afin de mobiliser le Fonds de solidarité pour aider la Bulgarie, la Roumanie et l'Autriche touchées par des inondations.

ACTE PROPOSÉ : Accord interinstitutionnel.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 7 novembre 2002 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Les conditions d'admissibilité à ce Fonds sont exposées en détail dans le règlement 2012/2002/CE du Conseil (se reporter à la fiche de procédure CNS /2002/0228).

Sur la base de la demande à bénéficier d'une aide du Fonds introduite par la Bulgarie, la Roumanie et l'Autriche, touchées par de graves inondations en 2005, les estimations des dommages s'élèvent au total à 2.590.880.209 EUR.

Après examen de ces demandes, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, la Commission propose de mobiliser le FSUE pour un montant total de **106.357.627 EUR**, à affecter sous la rubrique 3 des perspectives financières.

La Commission présentera un budget rectificatif (BR), afin d'inscrire dans le budget 2006 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques comme l'impose le point 4 de l'accord interinstitutionnel du 7 novembre 2002 (voir **BUD/2006/2066**).

Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour la Bulgarie, la Roumanie et l'Autriche, suite aux inondations d'avril et août 2005

2006/2064(ACI) - 27/04/2006 - Acte final

OBJECTIF : conclure un accord interinstitutionnel afin de mobiliser le Fonds de solidarité pour aider la Bulgarie, la Roumanie et l'Autriche touchées par des inondations.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2006/397/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, en application du point 3 de l'accord interinstitutionnel du 7 novembre 2002 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur le financement du Fonds de solidarité de l'Union européenne complétant l'accord interinstitutionnel du 6 mai 1999 sur la discipline budgétaire et l' amélioration de la procédure budgétaire.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 7 novembre 2002 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Sur la base de la demande à bénéficier d'une aide du Fonds introduite par la Bulgarie, la Roumanie et l'Autriche, touchées par de graves inondations en 2005, les estimations des dommages s'élèvent au total à 2.590.880.209 EUR.

Après examen de ces demandes, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, il est décidé de mobiliser le FSUE pour un montant total de **106.357.627 EUR**, à affecter sous la rubrique 3 des perspectives financières.

Un budget rectificatif a été approuvé parallèlement afin d'inscrire dans le budget 2006 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques comme l'impose le point 4 de l'accord interinstitutionnel du 7 novembre 2002 (voir **BUD/2006/2066**).

Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour la Bulgarie, la Roumanie et l'Autriche, suite aux inondations d'avril et août 2005

2006/2064(ACI) - 27/04/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 535 voix pour, 19 contre et 9 abstentions le rapport de M. Reimer **BÖGE** (PPE-DE, DE) (obtenant ainsi la majorité qualifiée et les 3/5 des suffrages exprimés), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission au fond et approuve telle quelle la décision de mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE en vue de venir en aide à la Bulgarie, à la Roumanie et à l'Autriche, touchées par de violentes inondations en 2005.

Ce faisant, une somme de **106.357.627 EUR** est mobilisée en engagements et en paiements au moyen d'un budget rectificatif et supplémentaire approuvé le même jour (se reporter à la fiche de procédure BUD/2006/2066).